

LE P.E.R.P

| Présentation |

Généralités

Le PERP est un contrat d'assurance-vie retraite qui vous assure un complément de revenus au moment de votre départ en retraite et un avantage fiscal immédiat.

Conditions

Versement Min : 150 €
Versement mensuel Min : 50 €
Versement Max : 150 000 €

Fiscalité

Déduction fiscale des versements:

Les versements effectués dans la limite du « disponible fiscal » sont fiscalement déductibles du revenu imposable de l'adhérent et lui procurent donc une réduction d'impôts qui dépend de sa Tranche Marginale d'Imposition. Par exemple une personne dont la TMI serait de 30 % réaliserait une économie d'impôts de 30 € en versant 100 € sur son PERP.

Fiscalité de la rente et de la sortie en capital:

Les rentes tirées du Perp sont soumises à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux

Comment anticiper une baisse de revenus à la retraite ?

Que vous soyez salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant, inactif ou entrepreneur, le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) est la solution destinée à tous. Il vous assure un complément de revenus à vie une fois à la retraite, tout en vous permettant de bénéficier d'une déductibilité de vos versements sur le montant de vos revenus imposables..

Les atouts

libre d'épargner à votre rythme, vos versements sont modulables et s'adaptent à votre situation financière,

serein en choisissant le mode de gestion financière qui vous convient selon votre horizon retraite et votre sensibilité au risque,

sûr d'accéder à un complément de revenus via 5 options de rentes adaptées à chacune de vos préoccupations lors de votre départ en retraite,

assuré de pouvoir récupérer 20 % de votre épargne en capital au terme de votre contrat, et les 80 % restants sous forme de rentes.

Et ce, tout en profitant d'un cadre fiscal avantageux.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter.